Envoyé en préfecture le 03/08/2026
Reçu en préfecture le 03/08/2026
Publié le
ID : 022-212200265-20260731-DELIB_2026_45-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE CALORGUEN
(Côtes-d'Armor)

Nombre de conseillers : 15 En exercice : 15 Présents : 10 Votants : 13

L'an deux mille vingt-six, le VINGT-TROIS JUILLET à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de CALORGUEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick LUCAS, Maire.

Date de la convocation : 17 juillet 2026.
Présents : M. Yannick LUCAS, M. Pascal LAGUETTE, M. Alexandre HINAULT, Mme Christelle L'HERMITTE, M. Frédéric ROBERT, M. Jérôme BONJOUR, Mme Céline METAYER et Mme Soizick MOYON, Mme Virginie FINET, M. Erwan BEAUCHESNE

Absentes : Mme Soizic LELANDAIS, Mme Clarisse LENORMAND

Absents Excusés : Mme DELAUNEY Réjane donne son pouvoir à Mme Christelle L'HERMITTE, M Vincent ATTORRESI donne son pouvoir à M. Frédéric ROBERT, Mme Stéphanie VANHOOVE donne son pouvoir à Mme Virginie FINET.

Secrétaire de Séance : Mme Christelle L'HERMITTE

Approbation à l'unanimité du compte-rendu du Conseil Municipal du 25 juin 2026.

2026-45 : MOTION POUR LA PRESERVATION DES URGENCES DE L'HOPITAL DE DINAN

Rapporteur : Yannick LUCAS

Considérant que l'hôpital de Dinan couvre un bassin de vie de plus de 100 000 habitants sur le pays de Dinan et la Côte d'Emeraude, sans compter sur l'affluence touristique non négligeable en période estivale.
Considérant que le service des urgences est la porte d'entrée principale pour les patients en situation critique 24h/24, 7 jours /7.
Considérant que cet allongement met en danger la vie de certains patients.
Considérant l'engagement quotidien des équipes médicales et paramédicales malgré les tensions sur les effectifs.
Ainsi, et
Considérant tous ces éléments, le Conseil Municipal de CALORGUEN **A L'UNANIMITE**
Souhaite, par la présente motion :

- **Réaffirmer** son attachement indéfectible au maintien d'un service d'urgence 24h/24 à l'hôpital de DINAN, service de proximité indispensable,
- S'opposer à toute fermeture, réduction d'horaires ou déclassement de service des urgences de DINAN,
- **Réaffirmer** que le 1er octobre 2026 comme date de réouverture des urgences nocturnes de DINAN n'est pas négociable.
- **Demander** à l'Agence Régionale de Sante (ARS) de Bretagne, au ministère de la Santé et au gouvernement de garantir les moyens humains, financiers et matériels nécessaires au fonctionnement pérenne des urgences,

Envoyé en préfecture le 03/08/2026
Reçu en préfecture le 03/08/2026
Publié le
ID : 022-212200265-20260731-DELIB_2026_45-DE

- **Charger** Monsieur le Maire de transmettre cette motion à l'ARS de Bretagne, à Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor, aux députés et sénateurs du département, à la Directrice du Centre Hospitalier de DINAN et à la presse locale.

Transmis en préfecture et rendu exécutoire ;
A Calorguen, le 31 juillet 2026

Le Maire,
M. Yannick LUCAS

Le Secrétaire de Séance,
Mme Christelle L'HERMITTE

MAIRIE DE CALORGUEN (Côte-d'Armor)